

COORDINATION REGIONALE LPO

**Siège social : 35 rue de la Barre
49100 ANGERS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

SARL Cabinet FERRE : Société à Responsabilité Limitée au Capital de 31 000 €
Centre d'affaires Les Loges – Saint Sylvain d'Anjou
49 480 Verrières-en-Anjou
Téléphone : 02 41 32 64 29
E-Mail : contact@cabinet-ferre.com
N° RCS: B 451 538 771

COORDINATION REGIONALE LPO
Siège social : 35 rue de la Barre
49100 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2019

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COORDINATION REGIONALE LPO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 mars 2020 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association COORDINATION REGIONALE LPO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Association COORDINATION REGIONALE LPO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verrières-en-Anjou, le 15 Mars 2020

Le Commissaire aux comptes

CABINET FERRE, représenté par Pascal FERRE



BILAN COMPTABLE

ACTIF	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET N-1	% ACTIF
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
Actif immobilisé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	1 385	1 385				
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 385	1 385				
Fonds commercial						
Autres						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	4 057	3 356	701		1 174	
Terrains						
Constructions						
Instal. techniques, mat. et out. ind.						
Autres	4 057	3 356	701		1 174	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	863		863		863	
Participations	863		863		863	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
TOTAL I	6 305	4 741	1 563	1	2 037	1
Actif circulant						
STOCKS TOTAUX	46		46			
Matières premières et autres approv.						
En-cours de productions: biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	46		46			
AVANCES ET ACPTES VERSES /COMMANDES						
CREANCES :	130 263		130 263	50	124 946	44
Créances clients et cptes rattachés	51 408		51 408		29 101	
Autres	78 856		78 856		95 845	
Capital souscrit-appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
Actions propres						
Autres titres						
DISPONIBILITES	126 425		126 425	48	154 154	55
TOTAL II	256 734		256 734	98	279 100	99
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)	2 498		2 498	1		
CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (IV)						
PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V + VI)	265 537	4 741	260 795	100	281 136	100

BILAN COMPTABLE

PASSIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
Capitaux propres				
FOND ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	112 224	43	113 760	40
FOND ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres				
Affectation au projet asociatif				
REPORT A NOUVEAU				
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice)	8 957	3	2 328	1
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL I	121 181	46	116 087	41
Provisions				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES	4 948	2		
TOTAL II	4 948	2		
Fonds dédiés				
SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
SUR AUTRES RESSOURCES				
TOTAL III				
Dettes				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
AVANCES ET ACPTES RECUS/COMMANDES EN COURS				
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	71 206	27	119 068	42
DETTE FISCALES ET SOCIALES	29 466	11	26 614	9
DETTE SUR IMMOS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES				
TOTAL IV	100 671	39	145 683	52
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (V)	33 995	13	19 367	7
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	260 795	100	281 136	100

COMpte DE RESULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Ventes de marchandises	1 636	1 497
Production vendue (biens et services)	129 664	93 479
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	131 300	94 975
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs		31 134
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	195 141	186 271
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	3 041	2 787
Autres produits	13 580	20 419
TOTAL I	343 061	335 585
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	1 780	1 497
Variation de stock	-46	
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	210 414	215 551
Impôts, taxes et versements assimilés	1 558	1 525
Salaires et traitements	86 534	78 296
Charges sociales	32 770	36 334
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	474	474
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	1 085	
Autres charges		3
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL II	334 568	333 679
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 494	1 907
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 494	1 907
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisés		
Autres intérêts et produits assimilés	463	421
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	463	421
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	463	421
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	8 957	2 328
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participations des Salariés aux Résultats (IX)		
Impôts sur les Bénéfices (X)		
Report Ressources		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	343 525	336 007
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	334 568	333 679
BENEFICE OU PERTE	8 957	2 328

ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 260 749 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 8 957 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annexes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général et conformément aux dispositions des différents règlements comptables (ANC n° 2016-07)

Les conventions générales comptables ont été appliquée dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode dite des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractères significatifs.

A - METHODES COMPTABLES

► Immobilisations Corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Coût d'entrée des immobilisations	Incorporelles / Corporelles	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	
	Financières	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	
Acquisition ou production d'immo.	Intérêts d'emprunts spécifiques	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	

► Amortissements et dépréciation de l'actif

Les amortissements économiques ont été calculés linéairement et sur les durées habituelles reconnues par la profession.

Les excédents éventuels correspondants aux amortissements fiscaux (dégressifs) ont fait l'objet des provisions figurant dans le compte de résultat en charge (ou produit) exceptionnelle et au bilan en provisions réglementées.

► Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont passés :

En charges	X
En immobilisations	

► **Stocks**

Evaluation des stocks acquis : Premier entré, premier sorti
 Coût moyen unitaire pondéré
 Dernier prix d'achat

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour est effectué lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

► **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances clients font l'objet d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

► **Engagements de retraite et indemnités assimilées**

Provisions au passif (méthode préférentielle)
 Informations en annexe

Changement de méthode comptable : comptabilisation de la provision pour indemnités de fin de carrière à compter de cet exercice.

=> Constatation de la provision qui aurait due exister au 01.01.2019 : compte 102 à 153 pour 3863 €

► **Contrats à long terme et travaux en cours**

Comptabilisation à l'avancement (méthode préférentielle)
 Comptabilisation à l'achèvement

► **Subvention d'investissement**

Etalement sur plusieurs exercices
 Comptabilisation immédiate en produits.

B - ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A L'EXERCICE.

Nature des charges	Variation	Justification
TOTAL	889	
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-5 137	personnel extérieur -10000 € ; fournitures : +3700 € ; panneaux + téléphones portables
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES #REF!	4 674	hausses salaires ; prime macron pour 2500 €
Dotation pour risque et charges	1 085	comptabilisation engagement retraite à compter de 2019

Nature des produits	Montant	Justification
TOTAL	7 476	
PRODUCTION	8 740	animations : -5000 € ; expertises : + 13700 €
PRODUITS ANNEXES	-3 689	MAD personnel : +7675 € ; partenariats : +6217 € ; autres (nouvelles subdivisions) : +16550 € ; rep fonds dédiés en n-1 : 31133 €
SUBVENTIONS	8 870	DREAL suivi espèces : +11452 € ; région : -2582 €
AUTRES PRODUITS	-6 839	dons-4400 € ; autres : -2500 €

Eléments postérieurs à l'exercice :

C- NOTES SUR LE BILAN.

► Actif immobilisé : immobilisations incorporelles

Fonds commercial	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Fonds acheté			
Fonds réévalué			
Fonds reçu en apport			

► Immobilisations brutes

Immobilisations	Valeur brute début	Augmentation	Diminution	Valeur brut fin
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 385			1 385
Total immobilisations incorporelles	1 385			1 385
Terrains				
Constructions				
Installat° techniques, matériels et outil.				
Installat° générales, agencements				
Matériels de transport				
Autres immobilisations corporelles	4 057			4 057
Total immobilisations corporelles	4 057			4 057
Immobilisations financières	863			863
TOTAL GENERAL	6 305			6 305

► Amortissements

Amortissements	Cumul début exo	Augmentation	Diminution	Cumul fin exo
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 385			1 385
Total immobilisations incorporelles	1 385			1 385
Terrains				
Constructions				
Installat° techniques, matériels et outil.				
Installat° générales, agencements				
Matériels de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 883	474		3 356
Total immobilisations corporelles	2 883	474		3 356
TOTAL GENERAL	4 268	474		4 741

► Provisions pour dépréciations

Provisions	Cumul début exo	Augmentation	Diminution	Cumul fin exo
Stocks et en cours				
Comptes de tiers				
Comptes financiers				
Stocks de matières premières				
Immos corporelles ou incorporelles				

► Autres provisions

Provisions	Cumul début exo	Augmentation	Diminution	Cumul fin exo
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour retraite		4 948		4 948

Changement de méthode comptable : comptabilisation de la provision pour indemnités de fin de carrière à compter de cet exercice.

=> Constatation de la provision qui aurait due exister au 01.01.2019 : compte 102 à 153 pour 3863 €

► Variation des fonds associatifs

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs	113 760	2 328	3 863	112 224
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat N-1	2 328		2 328	
Résultat en instance d'affectation		8 957		8 957

► Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	130 263	130 263	
Charges constatées d'avance	2 498	2 498	
TOTAL	132 761	132 761	

► Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 2 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	98 758	98 758		
Autres dettes	1 914	1 914		
Produits constatés d'avance	33 995	33 995		
TOTAL	134 667	134 667		

► Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer	A la clôture	A la clôture N-1
Intérêt des emprunts et dettes		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs factures non parvenues	8 121	3 395
Rég. dettes fiscales et sociales à payer	15 235	11 093
Dettes sur immobilisations		
Autres charges à payer		
Produits constatés d'avance	33 995	19 367
TOTAL	57 351	33 854

► Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	A la clôture	A la clôture N-1
Produits d'exploitation	33 995	19 367
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	33 995	19 367

► Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	A la clôture	A la clôture N-1
Charges d'exploitation	2 498	
Charges financières		
Charges Exceptionnelles		
TOTAL	2 498	

D- AUTRES INFORMATIONS

► Effectif moyen

Effectif	Hommes	Femmes	Effectif total	Effectif équiv. temps plein
Cadres	2.00		2.00	2.00
Employés		1.00	0.40	0.40
Ouvriers				
Apprentis				
TOTAL	2.00	1.00	2.40	2.40

► Tableau des engagements

Nature de l'engagement	Montant restant à la cloture	Remarque
Suretés réelles (nantissements, hypothèques, privilèges,...)		
Sureté personnelles (avals, cautions)		
Effets remis à l'escompte et non échus (si significatifs)		
Créances cédées non échues (daily-affacturage)		
Engagements réciproques (marchés à livrer, commandes)		
Abandons de créances avec clauses de retour à meilleur		
Subventions reçues à reverser éventuellement		

► Contrat de crédit bail

	Terrains	Construct°	Matériels	Autres	TOTAL
Cumul exercices antérieurs					
Exercice					
Redevances payées					
A 1 an au plus					
A + 1 an et 5 ans au plus					
A + de 5 ans					
Redevances restant à payer					
A 1 an au plus					
A + 1 an et 5 ans au plus					
A + de 5 ans					
Valeurs résiduelles					
Montant pris en charge dans l'exercice					

► **Engagement de retraite**

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments retraites et indemnités assimilées se monte à 1085 euros.

► **Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction**

Suivant l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. L'obligation de publier dans le compte financier ces rémunérations et avantages en nature reviendrait dans le cas présent à communiquer une information à caractère personnel et individuel. Cette information n'est donc pas donnée.

► **Contributions en travail**

PAS DE BENEVOLAT VALORISE CETTE ANNEE

► **Suivi des dons manuels affectés**

Dons manuels affectés	Dons à engager en début	Utilisation en cours	Dons restant à engager

► **Suivi des legs et donations affectés**

Legs et donations affectés	Legs et donations à	Utilisation en cours	Legs et donations restant

► **Subventions d'investissements**

Montant reçu pendant l'exercice	
Immobilisations financées	

► **Analyse des fonds dédiés**

Subventions de fonctionnement accordées	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en début d'exercice